

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2023

Annexe n°2 : programme d'action des associations vélo

1) Programme prévisionnel d'intervention des associations

Association Vélo Emploi	23 collèges + 2 sites CeA à définir
Territoire Nord Alsace	Brumath, Drusenheim, Herrlisheim, Hoerd, Seltz, Soufflenheim, Soultz-Sous-Forêts et Wissembourg
Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	La Wantzenau et Souffelweyersheim
Territoire Ouest Alsace	Dettwiller, Duttlenheim, Hochfelden, Marlenheim, Molsheim Bugatti, Rosheim, Sarre-Union, Saverne Poincaré et Wasselonne
Territoire Centre Alsace	Barr, Benfeld, Heiligenstein et Rhinau


Association CADR67	23 collèges (dont 4 à identifier) et 2 sites CeA à définir
Territoire Nord Alsace	Schweighouse-sur-Moder
Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	Bischheim Le Ried, Eckbolsheim, Eschau, Geispolsheim, Illkirch-Graffenstaden Parc, Mundolsheim, Schiltigheim Leclerc Et Rouget De Lisle, Strasbourg Hans Arp, Robertsau et Vendenheim
Territoire Ouest Alsace	Mutzig
Territoire Centre Alsace	Châtenois, Erstein, Gerstheim, Obernai Europe, Sélestat Beatus Rhenanus et Jean Mentel

Association Vélo docteurs	8 collèges et 2 sites CeA à définir
Territoire de la région de Colmar	Collèges : Buhl, Colmar (Pfeffel) et 6 autres collèges à déterminer. Sites CeA : à définir

Association La Maison du Vélo de Mulhouse	8 collèges et 2 sites CeA à définir
Territoire de l'agglomération de Mulhouse	Collège : Mulhouse (Bel Air, Jean Macé, Saint-Exupéry), Rixheim, Riedisheim, Kingersheim, Wittenheim Marcel Pagnol et Illzach Anne Frank Sites CeA : à définir

2) Points de sécurité vérifiés lors des contrôles techniques réalisés par les associations

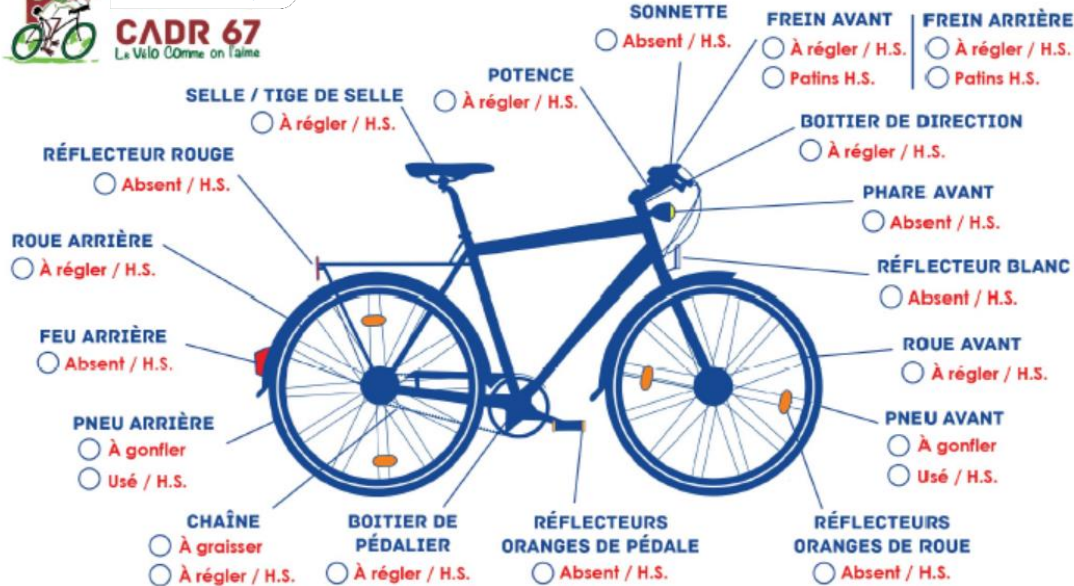
Fiche de contrôle technique



ALSACE
Collectivité européenne

CADR 67
Le Vélo Comme on l'aime

CONTRÔLE TECHNIQUE VÉLO



SONNETTE
 Absent / H.S.

FREIN AVANT
 À régler / H.S.
 Patins H.S.

FREIN ARRIÈRE
 À régler / H.S.
 Patins H.S.

POTENCE
 À régler / H.S.

BOITIER DE DIRECTION
 À régler / H.S.

PHARE AVANT
 Absent / H.S.

RÉFLECTEUR BLANC
 Absent / H.S.

ROUE AVANT
 À régler / H.S.

PNEU AVANT
 À gonfler
 Usé / H.S.

RÉFLECTEURS ORANGES DE ROUE
 Absent / H.S.

CHAÎNE
 À graisser
 À régler / H.S.

BOITIER DE PÉDALIER
 À régler / H.S.

RÉFLECTEURS ORANGES DE PÉDALE
 Absent / H.S.

SELLE / TIGE DE SELLE
 À régler / H.S.

RÉFLECTEUR ROUGE
 Absent / H.S.

ROUE ARRIÈRE
 À régler / H.S.

FEU ARRIÈRE
 Absent / H.S.

PNEU ARRIÈRE
 À gonfler
 Usé / H.S.

LÉGENDE

Ok

À vérifier

H.S. = à changer

COMMENTAIRES

.....

Exemple d'une affiche d'information de programmation du contrôle technique



ALSACE
Collectivité européenne

Diagnostic gratuit de votre vélo

Roulez en toute sécurité, faites-le vérifier !

Mardi 05 avril 2022
7h45 à 12h00
Collège Capitaine Dreyfus – parking vélo



Partenaire : 

Année 68

3) Affiches « rappel des règles de sécurité » vélo et trottinette

En cours de déclinaison dans les collèges et sites CeA



La sécurité routière à vélo

Le vélo : c'est pratique, rapide, écologique et bon pour la santé !

Les freins
en état de marche à l'avant et à l'arrière sont obligatoires

La sonnette
est obligatoire

L'éclairage et les catadioptrés
sont obligatoires à l'avant (blanc) et à l'arrière (rouge)

Les catadioptrés
orangés sur les pédales et les roues sont obligatoires

Le casque
est obligatoire pour les - de 12 ans
Au-delà, il est fortement recommandé

Le gilet
est obligatoire hors agglomération de nuit ou en cas de visibilité insuffisante

Vérifiez
régulièrement s'il n'y a pas de défaut dans la direction, le pédalier et les roues

Les pneus
doivent être en bon état et bien gonflés







Le respect du code de la route = **sécurité**



La sécurité routière en trottinette

La trottinette : c'est pratique, rapide, écologique et bon pour la santé !

La sonnette
est obligatoire

Les freins
en état de marche à l'avant et à l'arrière sont obligatoires

L'éclairage
est obligatoire à l'avant (blanc) et à l'arrière (rouge)

La vitesse est limitée à **25 km/h**

Les pneus
doivent être en bon état et bien gonflés

Le casque
est obligatoire pour les - de 12 ans
Au-delà, il est fortement recommandé.

Le gilet
est obligatoire hors agglomération de nuit ou en cas de visibilité insuffisante

Vérifiez
régulièrement s'il n'y a pas de défaut dans la direction et les roues

Les catadioptrés
orangés sont obligatoires à l'arrière et sur les côtés



► Interdiction de circuler sur la route, hors agglomération

► Obligation d'assurance



-12
12 ans minimum (pour les versions électriques)



1 personne



Trottinère Inaudits



Casque audio, écouteurs et téléphone branchés

Le respect du code de la route = **sécurité**